

## **Avis du CESR Ile-de-France relatif à la réforme de la politique régionale de la ville**

C'est le mardi 13 mars 2007, en séance du Conseil régional d'Ile-de-France, que Michel Langlois, président de la commission de la ville, de l'habitat et du cadre de vie du CESR Ile-de-France, présentera l'avis du CESR, relatif à la réforme de la politique régionale de la ville et de ses trois volets : investissement, fonctionnement, rénovation. Le CESR approuve globalement les principes proposés par l'Exécutif régional et se félicite en particulier :

- du souci d'une bonne articulation avec les nouveaux dispositifs mis en place par l'Etat ;
- de la volonté d'assurer une totale cohérence avec les autres politiques régionales, notamment en matière de logement ;
- de la prise en compte, au-delà des problèmes du bâti et du logement, de la dimension essentielle que constituent l'emploi et l'insertion par l'économie ;
- du ciblage prioritaire des actions de fonctionnement vers les jeunes et les familles ;
- de l'ampleur du champ d'intervention retenu (restructuration des quartiers, logement, espaces publics, équipements, services publics et privés de proximité, gestion urbaine de proximité...), en cohérence avec les ambitions du SDRIF ;
- des moyens spécifiques destinés à l'animation sociale (réussite scolaire, culture, sports...) qui complètent les politiques de droit commun ;
- de la proposition de création d'une structure d'assistance à l'ingénierie urbaine (technique et financière) mise à la disposition des collectivités locales ;

Mais le CESR, faute d'avoir disposé du temps nécessaire à l'étude détaillée des rapports dont il a été saisi, a réservé son avis sur les modalités des actions proposées, sur le contenu précis du projet de convention avec l'ANRU et sur "la géographie" retenue. Le CESR tient également à rappeler l'importance à accorder, en matière de politique de la ville, aux préoccupations suivantes :

- le désenclavement des quartiers par des transports en commun de qualité ;
- la prise en compte du phénomène croissant des "copropriétés dégradées" ;
- le soutien nécessaire aux initiatives économiques locales, notamment celles du secteur de l'Economie sociale ;
- la nécessité d'une pérennité des actions et donc des moyens nécessaires, compte tenu du grand nombre de quartiers estampillés "politique de la ville" mais aussi des actions de prévention à mener dans ceux qui courent le risque de le devenir.

Le CESR rappelle enfin la nécessité d'un suivi annuel et d'une évaluation transversale de l'ensemble des politiques des différents intervenants concourant à la politique de la ville et donc de la mise en place des procédures et des moyens correspondants.

**Avis du CESR relatif à la réforme de la Politique régionale de la ville et de partenariat avec l'ANRU et l'Etat, présenté au nom de la Commission de la ville, de l'habitat et du cadre de vie, par Monsieur Didier DURAN et adopté le 8 février 2007 en séance plénière du CESR.**

**Service de presse** : Jean Tilloy - CESR Ile-de-France 29, rue Barbet-de-Jouy 75007  
Paris - Tél. : 01 53 85 66 18 - Portable : 06 63 12 85 10 - Fax : 01 53 85 71 20  
Courriel : [jean.tilloy@iledefrance.fr](mailto:jean.tilloy@iledefrance.fr) - Site Internet : [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)